

FORMATION « Jeune juge » Athlétisme

OBJECTIFS

- › Responsabiliser les élèves
- › Valoriser les élèves qui ont moins de capacités physiques
- › Contribuer au bon déroulement de nos compétitions

IMPORTANT : Le « jeune juge » apporte un **BONUS** de 30 points à son équipe

→ Chaque établissement ayant au moins une équipe qualifiée au CHAMPIONNAT REGIONAL doit avoir un « jeune juge » en cours de formation ou formé.

AU MINIMUM :

Pour les régionaux Ca-Ju : Validation de la formation théorique

Pour les régionaux Be-Mi : Validation de la formation théorique + 1° formation pratique

→ Chaque équipe qualifiée au CHAMPIONNAT NATIONAL doit avoir un « jeune juge » formé

1° partie : VALIDATION THEORIQUE

Une formation théorique dans chaque département

Les référents :

- › 44 : Paul GUIN
- › 49 : Jacques GAIGNARD (collège) – Samuel AUNEAU (lycée)
- › 85 : Erik POTIER
- › 53 : Catherine BAILLEUL
- › 72 : Anne-Sophie GAUME

QUESTIONNAIRE de validation : minimum 20/30

2° partie : VALIDATION PRATIQUE

Participer à 2 compétitions différentes en tant que « jeune juge » dans 2 familles différentes

4 critères sont évalués avec 3 niveaux d'acquisition

Pour la **VALIDATION PRATIQUE** : 14/20

IMPORTANT : chaque professeur peut avoir à compléter cette fiche de validation théorique lors d'une compétition. N'hésitez pas à la consulter.